



Bruxelles – Europe en chiffres

Une étude du Bureau de Liaison Bruxelles-Europe

Octobre 2008

I. Bruxelles¹, une ville internationale

Siège

Dans le cadre de l'Union européenne

- Bruxelles est le siège de deux institutions européennes majeures : la [Commission européenne](#) et le [Conseil de l'Union européenne](#).
- Bien que le siège officiel du [Parlement européen](#) ait été fixé à Strasbourg, les réunions des groupes politiques et les commissions parlementaires se déroulent à Bruxelles. De fait, les membres du Parlement européen, leurs assistants et une partie des fonctionnaires, se partagent entre trois semaines à Bruxelles et une à Strasbourg où se tiennent les séances plénières à raison d'un nombre minimal de douze par an. Toutefois, des sessions plénières additionnelles (« mini sessions ») ont lieu régulièrement à Bruxelles avec la même valeur juridique que les sessions de Strasbourg.
- Lorsque le Traité de Lisbonne sera ratifié, le [Conseil européen](#) (parfois vulgarisé sous l'appellation de « sommet européen ») recevra également le statut d'institution européenne et sera établi à Bruxelles.
- Bruxelles est le siège de deux organes européens consultatifs : le [Comité des Régions](#) et le [Comité économique et social européen](#).
- Bruxelles est le siège, à titre définitif ou provisoire, de huit agences communautaires² :
 1. [l'Agence européenne de Défense](#) (AED) ;
 2. [l'Agence exécutive pour l'Éducation, l'Audiovisuel et la Culture](#) (AEEAC) ;
 3. [l'Agence exécutive pour la Compétitivité et l'Innovation](#) (EACI) ;
 4. [l'Agence communautaire de contrôle des pêches](#) (CFCA)³ ;
 5. [l'Autorité européenne de Surveillance GNSS](#) (GSA)⁴ ;
 6. [l'Agence exécutive pour la Recherche](#) (REA) ;
 7. [l'Agence exécutive du Conseil européen de la Recherche](#) (CER) ;
 8. [l'Agence exécutive du Réseau transeuropéen de Transport](#) (AERTE-T).
- À côté des agences communautaires, on peut encore mentionner deux autres entités européennes qui ont élu domicile à Bruxelles : [l'Office européen de Sélection du personnel](#) (EPSO) et [l'École européenne d'Administration](#)⁵ (EAS), qui s'occupent respectivement du recrutement et de la formation du personnel.
- En outre, deux autres instruments interinstitutionnels, liés à la Commission européenne et assimilés en tant que Direction générale mais jouissant d'une plus grande autonomie, sont situés dans la capitale belge : [l'Office européen de lutte antifraude](#) (OLAF) et le [Centre commun de Recherche](#) (CCR).

¹ Dans ce rapport, « Bruxelles » se réfère toujours à la Région de Bruxelles-Capitale.

² http://europa.eu/agencies/inyourcountry/index_fr.htm.

³ Le siège bruxellois de la CFCA est provisoire ; il est prévu qu'à terme, l'agence s'établisse à Vigo (Espagne).

⁴ Le siège provisoire est à Bruxelles. Des discussions sont actuellement en cours pour l'établissement du siège permanent.

⁵ L'EAS dispose également d'un bureau à Luxembourg.



Hors du cadre de l'Union européenne

- Bruxelles est le siège de plusieurs institutions internationales parmi lesquelles [l'OTAN](#), [Eurocontrol](#), [l'Union de l'Europe Occidentale](#), [l'Organisation mondiale des douanes](#), le [Comité européen de normalisation](#), le [Secrétariat général du Benelux](#), ...
- À Bruxelles sont également établies plusieurs représentations d'institutions internationales dont le siège est établi ailleurs ; entre autres différents départements des Nations Unies (Unicef, Unesco, ...), mais également l'Organisation de l'Unité Africaine, l'Organisation Internationale pour les Migrations, ...
- Un aperçu (toutefois incomplet) est disponible sur [le site de la Région de Bruxelles-Capitale](#) de même que sur celui du [SPF des Affaires étrangères](#).

Superficie

- Les institutions européennes et les organes consultatifs associés occupent quelque 1,5 millions de m² de l'espace bureaux. Si l'on ajoute l'espace occupé par les autres acteurs européens (parmi lesquels les *lobbies*, les bureaux régionaux, les ONG...) le chiffre se porte à 3,3 millions de m², soit 30 % de l'espace bureaux total disponible⁶.

Démographie

- Au 1^{er} janvier 2008, la Région de Bruxelles-Capitale comptait sur le territoire de ses 19 communes quelque 1 048 491 habitants officiels⁷.
- 46 % des Bruxellois sont d'origine étrangère⁸. Le nombre d'étrangers enregistrés officiellement au sens strict s'élève à 27 % de la population bruxelloise⁹.
- Les Européens composent un groupe majoritaire (55 % des non-belges de Bruxelles) ; en d'autres termes, à la veille du dernier élargissement, environ 170 000 Bruxellois non-belges relevaient d'une nationalité de l'UE des 25¹⁰. Depuis le 1^{er} janvier 2006, ce sont les Français qui avec 46 831 habitants forment le groupe le plus important. Ce nombre dépasse à présent celui des Marocains, qui s'est au fil de la décennie réduit de moitié du fait de nombreuses naturalisations¹¹.
- Les chiffres officiels tiennent uniquement compte des personnes inscrites dans les registres de population communaux. Le groupe le plus important qui n'est pas pris en compte est formé des demandeurs d'asile. Au 1^{er} janvier 2006, on dénombrait dans la Région quelque 27 545 candidats réfugiés inscrits sur une liste d'attente¹².
- Les ressortissants étrangers employés par les institutions européennes et les membres non-belges de leurs ménages ne sont pas tenus de s'inscrire dans les registres communaux. Les communes enregistrent ces personnes sur base des listes mensuelles qu'elles reçoivent du service du Protocole du SPF Affaires étrangères. Elles sont donc bien comptabilisées dans le chiffre officiel de population.

⁶ « *Brussels in Europe/Europe in Brussels. 50 years of convergence* », éditions Le Castor Astral, 2007, p. 36.

⁷ www.bruxelles.irisnet.be/fr/entreprises/maison/statistiques/analyses_et_statistiques/faq.shtml

⁸ « *Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale* », 2006, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, p. 32.

⁹ Le 1^{er} janvier 2007, la population étrangère dans la Région Bruxelles-Capitale s'élevait à 283 527 personnes. [Chiffres](#) du SPF Économie - direction générale Statistique et Information économique, service Démographie.

¹⁰ « *Indicateurs statistiques de la Région de Bruxelles-Capitale* », édition 2007, p. 41.

¹¹ Pour connaître le nombre d'étrangers / nationalités par commune bruxelloise, voir [les statistiques du SPF Intérieur - Office des Étrangers](#).

¹² « *Indicateurs statistiques de la Région de Bruxelles-Capitale* », édition 2007, p. 41.



Classement international

- Bruxelles arrive au troisième rang mondial des villes en ce qui concerne l'organisation et l'accueil de congrès. Chaque année quelque 60 000 à 70 000 réunions s'y tiennent et déplacent plus de 7 millions de participants. Le tourisme lié aux congrès peut ainsi se réclamer d'un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros et de 22 000 emplois¹³. Près de 39 % des congrès sont préparés par des organisations internationales et 10 % par les institutions européennes¹⁴.
- Bruxelles est la quatrième ville d'affaires la plus importante en Europe¹⁵.
- En ce qui concerne la « qualité de vie des expatriés », Bruxelles se classe au 14^e rang mondial en indice de satisfaction¹⁶.
- Bruxelles se situe au troisième rang des régions les plus riches de l'Union européenne. Le produit intérieur brut par habitant s'élève à 53 381 euros, ce qui équivaut à presque 2,5 fois la moyenne européenne. Toutefois la Région est confrontée à un taux de chômage élevé et un quart des Bruxellois vit sous le seuil de pauvreté¹⁷.

Impact économique des institutions européennes

- La présence de l'Union européenne se marque au niveau de l'économie et des opportunités d'emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale. Selon une étude récente de l'ULB¹⁸, les institutions européennes et autres institutions internationales contribuent d'une façon directe à hauteur de 5 % du PNB de la Région de Bruxelles-Capitale (et jusqu'à 4.5 % de l'opportunité d'emploi). Si l'on prend également en compte leur impact indirect, les institutions contribuent jusqu'à 13 % du PNB et jusqu'à 12.5 % de l'opportunité d'emploi.

II. Les Européens vivant à Bruxelles du fait de leur emploi dans les institutions européennes et dans les organes consultatifs

La Commission européenne

- La Commission européenne diffuse publiquement des informations relatives à son personnel sur le site http://ec.europa.eu/civil_service/about/index_fr.htm. Les chiffres émanent du *Statistical Bulletin of Commission Staff*, une publication trimestrielle de la DG Personnel et Administration.
- Malheureusement, les informations présentes sur le site manquent parfois de clarté et n'échappent pas à certaines contradictions.
- Il est indiqué que la Commission européenne compte un personnel de +/- 32 000 membres dont environ 30 000 sont employés à Bruxelles.
- Le personnel se subdivise en plusieurs catégories : fonctionnaires statutaires et agents temporaires (23 300 personnes), et « autres » (9 400) : agents contractuels, experts nationaux détachés, intérimaires et prestataires de service.

¹³ « Brussels Meeting Week promoot Congrestoerisme », 13.02.07, www.brusselsnieuws.be. Entretien avec Hervé Bosquet (BITC).

¹⁴ « Brussels in Europe / Europe in Brussels. 50 years of convergence », Éditions Le Castor Astral, 2007, p. 238.

¹⁵ « European Cities Monitor 2008 », Cushman & Wakefield.

¹⁶ Index réalisé par Mercer Human Resource Consulting (2007). Chiffres repris dans le [Baromètre conjoncturel de la Région de Bruxelles-Capitale](#), janvier 2008, p. 35.

¹⁷ Source : Eurostat. Dans ce classement, Bruxelles est précédée par la ville de Londres et le grand-duché de Luxembourg.

¹⁸ « Impact socio-économique de la présence des institutions de l'Union européenne et des autres institutions internationales en Région de Bruxelles », sous la direction de Christian Vandermotten, ULB, mars 2007. Cette étude présente cependant des chiffres qui soulèvent des questions ; le BLBE est cité plusieurs fois comme source sans avoir pu procurer les données recueillies.



- Si on consulte les statistiques plus détaillées sur le même site, il est question de 24 092 fonctionnaires + agents temporaires et 10 423 « autres », ce qui fait grimper le nombre de membres du personnel de la Commission à plus de 34 000. Selon ces mêmes statistiques, 17 548 fonctionnaires et agents temporaires travaillent à Bruxelles (sur les 24 092 au total). Pour les « autres », le lieu de travail n'est pas mentionné, uniquement le service auquel ils sont attachés. Nombreux de ces services sont établis à Bruxelles. De ces chiffres on peut déduire que 27 000 membres du personnel travaillent à la Commission à Bruxelles.
- Tous les ans, deux sessions de stage sont organisées par la Commission (mars et octobre, pour une durée de 6 mois). Chaque groupe se compose d'environ 700 stagiaires.

Le Parlement européen¹⁹

- Pour 2008, le Parlement européen prévoit dans son budget 5 940 postes de fonctionnaires, dont 5 886 sont effectivement occupés. Sur ces 5 886 membres du personnel, 3 076 travaillent à Bruxelles.
- Ce groupe comprend les fonctionnaires titulaires, les agents temporaires, les agents contractuels et le personnel des groupes politiques.
- Chaque année, des stagiaires officiels (100 par semestre) et des stagiaires des groupes politiques (environ 100 par année) viennent grossir les rangs du personnel. Ces chiffres concernent uniquement les stagiaires en poste à Bruxelles.
- Le Parlement européen compte 785 membres (députés). Chaque membre du Parlement emploie deux à trois assistants ($785 \times 2,5 = 1962$). Ce qui correspond à environ 2 750 personnes qui travaillent trois semaines à Bruxelles et une à Strasbourg.
- La plupart des membres du Parlement ont également à leur service un(e) stagiaire. Ce groupe n'est enregistré nulle part et il est donc impossible de le chiffrer.

Le Conseil de l'Union européenne²⁰

- Le Conseil emploie environ 3 500 personnes à Bruxelles.
- Ce chiffre se répartit en 2 967 fonctionnaires titulaires, 168 agents temporaires, 75 agents contractuels, 271 experts nationaux détachés et 6 « conseillers spéciaux », soit un total de 3 487 personnes.

Le Comité des Régions et le Comité économique et social européen

- Les chiffres les plus récents en notre possession datent de 2006 (et sont donc antérieurs au dernier élargissement de l'Union). À l'évidence, ils doivent donc être revus à la hausse. En 2006, 1 151 membres du personnel travaillaient pour le Comité des Régions et le Comité économique et social européen. Tous deux ont leur siège dans un bâtiment commun à la rue Belliard.
- Vu que le nombre de membres du personnel a augmenté dans toutes les institutions, nous pouvons déduire que le personnel du CdR et du CESE avoisine à ce jour les 1 500 personnes.

¹⁹ Source : conversation téléphonique avec un collaborateur d'Infodoc le 21 mai 2008.

²⁰ Source : courriel (23 mai 2008) de Hilary Majewska, collaboratrice de Monsieur Larsson au Bureau des Effectifs, division de la direction des Ressources Humaines du Conseil de l'Union européenne.



Aperçu du personnel des institutions européennes à Bruxelles (stagiaires non compris)

Institution	2006	1 ^{er} juin 2008
Commission européenne	20 846	Entre 27 000 et 30 000
Parlement européen	2 304	3 076 + environ 2 750 parlementaires et assistants
Conseil de l'UE	2 696	3 500
CdR + CESE	1 151	1 500 (estimation)
Total		Entre 38 000 et 41 000 (ce compris les membres du Parlement et leurs assistants)

- Remarque importante : on trouve un grand nombre de ressortissants belges au sein du personnel des institutions européennes, ils forment en fait la nationalité la plus représentée. Dans le plus grand groupe (les fonctionnaires statutaires et temporaires de la Commission européenne), 20 % sont de nationalité belge²¹. À noter que c'est dans les postes au bas de l'échelle hiérarchique que cette surreprésentation est la plus manifeste²².
- La majorité du personnel des institutions européennes vit dans la Région de Bruxelles-Capitale : des chiffres récemment publiés par la Commission européenne montrent que 67,7 % des fonctionnaires statutaires y habitent²³. Bien que ce chiffre ne concerne uniquement que les fonctionnaires statutaires (donc 15 156 des 27/30 000 membres du personnel), on peut en déduire qu'il est représentatif pour le cadre global du personnel de la Commission, et même pour celui des autres institutions européennes. En effet, le pourcentage précité confirme les chiffres avancés dans des études antérieures : une étude d'impact de 2001 indique que « 66 % des étrangers qui travaillent pour les institutions européennes habitent la Région bruxelloise²⁴ ».

²¹ http://ec.europa.eu/civil_service/about/figures/index_en.htm

²² « *Is er een Belg in de zaal? Het « uitzendbeleid » van de Belgische overheden naar internationale organisaties* », KUL Working Paper nr. 122 – mars 2008, Jan Wouters et Maarten Vidal, p. 5.

²³ « B-Bruxelles : Demande d'information pour « Des pôles pouvant répondre aux besoins immobiliers de la Commission européenne, 2008/S 113-150691 » ; supplément au Journal Officiel de l'Union européenne, 16.06.08. Ce document contient également une liste avec le nombre de fonctionnaires européens par commune bruxelloise. Bruxelles-ville et Ixelles sont en tête.

²⁴ « L'impact socio-économique des institutions européennes et internationales dans la Région de Bruxelles-Capitale : Actualisation 2001 et Prospection 2005-2011 », Iris Consulting, décembre 2001.



III. Les Européens qui habitent / travaillent à Bruxelles du fait de la présence des institutions européennes

A. DANS LE SILLAGE DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

La présence des institutions européennes fait de Bruxelles l'un des plus importants centres de décision au monde. Dans son sillage, une série d'organisations non-gouvernementales, de bureaux de consultance, des représentations régionales, des journalistes, etc. se sont établis à l'intérieur ou dans le proche voisinage du quartier européen.

Lobbyistes

- Bien que de taille plus réduite, Bruxelles est la ville qui compte le plus grand nombre de lobbyistes au monde après Washington. Celui-ci est estimé à 15 000²⁵, bien que certaines sources fassent mention de 20 000²⁶ lobbyistes à Bruxelles.
- Quelque 5 000 lobbyistes sont enregistrés au Parlement européen. Jusqu'à il y a peu, les lobbyistes n'étaient pas tenus de s'enregistrer à la Commission européenne. Le 23 juin dernier, l'institution a ouvert un registre dans lequel ils peuvent s'inscrire *librement*. Le 8 mai 2008, le Parlement européen a approuvé une résolution dans laquelle ses membres plaident pour la constitution, valide dans les trois institutions (Commission, Conseil et Parlement) d'un seul registre public par lequel tous les lobbyistes seraient tenus de se faire connaître²⁷.
- La Commission européenne définit le *lobbying* comme « toutes les activités qui visent à influencer sur l'élaboration des politiques et les processus décisionnels des institutions de l'UE »²⁸. Le Parlement a rajouté que tous les acteurs, y compris des représentants d'intérêts, tant publics que privés, en dehors des institutions européennes, tombent sous cette définition. Il ne s'agit donc pas seulement de lobbyistes professionnels ou de ceux attachés à une entreprise, mais aussi d'ONG, de centres d'études, d'associations professionnelles, de syndicats et d'organisations d'employeurs, d'organisations avec et sans but lucratif, d'avocats, ...²⁹
- Le nombre d'organisations lobbyistes s'élève à environ 2 500³⁰. On ne trouve toutefois pas de définition claire et précise de ce qui est considéré comme étant une organisation lobbyiste.
- Dans « *Brussels in Europe, Europe in Brussels* » il est question de 3 000 groupes d'intérêt qui pratiquent le lobbying à Bruxelles. Environ 70 % d'entre eux défendent des intérêts privés (voir schéma ci-dessous)³¹

Fédérations commerciales européennes	35 %
Groupes de consultance	20 %
Entreprises individuelles	10 %
ONG	10 %
Syndicats	10 %
Représentations régionales	5 %
Organisations internationales	5 %
Think tanks	1 %

²⁵ [Résolution du Parlement européen du 8 mai 2008 sur le développement du cadre régissant les activités des représentants d'intérêts \(lobbyistes\) auprès des institutions de l'Union européenne](#) (A6-0105/2008).

²⁶ « *Brussels vs Washington* », European Agenda, 04/2008, p. 17

²⁷ « [Initiative sur la Transparence](#) », dossier sur www.euractiv.com.

²⁸ « [Livre vert- Initiative européenne en matière de transparence](#) », introduit par la Commission européenne (COM(2006)0194).

²⁹ [Résolution du Parlement européen du 8 mai 2008 sur le développement du cadre régissant les activités des représentants d'intérêts \(lobbyistes\) auprès des institutions de l'Union européenne](#) (A6-0105/2008), point 10.

³⁰ [Résolution du Parlement européen du 8 mai 2008 sur le développement du cadre régissant les activités des représentants d'intérêts \(lobbyistes\) auprès des institutions de l'Union européenne](#) (A6-0105/2008).

³¹ « *Brussels in Europe, Europe in Brussels. 50 years of convergence* », éditions Le Castor Astral, 2007, p. 206.



- Le guide *Lobby Planet*, une édition de l'ONG *Corporate Europe Observatory*, avance un chiffre de 15 000 lobbyistes, dont 70 % servent directement ou indirectement les intérêts d'entreprises, 20 % défendent les intérêts des régions, des villes et des institutions internationales, et 10 % ceux des ONG (dont les syndicats et les groupes de défense de l'environnement).
- Plus de 750 000 millions d'euros sont consacrés annuellement au *lobbying*³².

La presse internationale

- Bruxelles est le plus grand centre de presse au monde. Actuellement, on dénombre 1 089 journalistes accrédités auprès de la Commission européenne et 298 techniciens (cameramen, photographes, etc.), ce qui fait un total d'environ 1 400 personnes travaillant pour la presse internationale à Bruxelles³³.
- L'accréditation auprès de la Commission européenne permet aux journalistes, aux équipes de tournage et aux photographes d'obtenir un laissez-passer qui est reconnu également par le Conseil et par le Parlement. L'accréditation est uniquement accordée aux journalistes qui vivent à Bruxelles ou dans les alentours.
- Durant la tenue des Conseils européens, le nombre des journalistes présents augmente de manière significative et fluctue entre 1 500 et 2 000.

Représentations régionales

- Bruxelles compte aujourd'hui plus de 300 représentations d'autorités régionales et locales auprès de l'Union européenne; 237 d'entre elles ont reçu une «[attestation régionale](#)» du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.
- Un certain nombre de ces représentations, comme la plupart des *Länder* allemands, possède une infrastructure impressionnante et emploie parfois jusqu'à 50 collaborateurs ; les représentations plus petites ne comptent que quelques personnes.
- Le [navigateur](#) du site internet du Bureau de Liaison Bruxelles-Europe permet d'accéder à toutes les représentations régionales présentes à Bruxelles.
- Les bureaux régionaux et locaux s'occupent principalement de la récolte d'informations, de lobbying, d'établir des réseaux de contacts et de négocier pour l'entité qu'ils représentent. Les régions qui disposent de pouvoirs législatifs se concentrent davantage sur l'influence qu'elles peuvent exercer sur les politiques européennes, grâce à l'accès privilégié dont elles jouissent au Conseil³⁴.
- Selon la définition d'un « lobbyiste » utilisée par la Commission et le Parlement, le personnel des représentations régionales fait partie de cette catégorie.

B. PARTENAIRES ET ENFANTS

Les fonctionnaires européens s'installent rarement seuls à Bruxelles. Dans la plupart des cas, leur famille les accompagne. Le nombre de ces partenaires est difficile à estimer. Certains travaillent aussi dans le secteur européen et/ou international, d'autres ne travaillent pas (volontairement ou non)³⁵.

³² « De 15 000 souffleurs van Europa », article paru dans *Vacature*, 17/05/08

³³ Chiffres du 7 octobre 2008. Source : Soldati Pier Cirillo (chargé des relations avec la presse accréditée auprès de la Commission européenne)

³⁴ Michel Huyseune et Theo Jans, « [Bruxelles, capitale de l'Europe des régions ? Les bureaux régionaux, acteurs politiques européens](#) », [www.brusselsstudies.be](#), nr.16, 25.02.08.

³⁵ La démarche est toutefois difficile pour les compagnons/compagnes des nouveaux États membres (à l'exception de Malte et Chypre) qui ne peuvent travailler à Bruxelles sans l'obtention d'un permis de travail.



Les écoles européennes

- Les écoles européennes ont été créées en 1957 avec la volonté d'offrir aux enfants des fonctionnaires européens un enseignement multilingue. Ces établissements sont en principe également ouverts à d'autres élèves mais ceux-ci doivent payer des frais d'inscription élevés (entre 4 700 et 9 000 euros par an, selon la catégorie dont ils relèvent). Depuis plusieurs années, ces écoles sont confrontées à un manque d'espace conséquent qui réduit les chances d'autres élèves d'y entrer (les enfants des fonctionnaires européens étant prioritaires). Tous les enfants des fonctionnaires européens ne fréquentent pas forcément ces établissements : certains sont inscrits dans des écoles internationales (onéreuses) comme le Lycée français, the *British School*, the *Scandinavian School*, ... Et une faible minorité est inscrite dans une école belge.
- Bruxelles compte trois écoles européennes (à Uccle, Woluwe et Ixelles) qui accueillent près de 9 000 élèves. Une quatrième école devrait ouvrir ses portes en 2009 à Laeken. Les associations de parents plaident pour l'ouverture d'une cinquième école au sein du quartier européen.

Année scolaire 2007/2008³⁶

Brussels I - Uccle	3 045
Brussels II – Woluwé	2 893
Brussels III - Ixelles	2 621
Brussels IV - Berkendael	172

- Le nombre d'étudiants dans les écoles européennes croît constamment et les établissements sont confrontés à un manque de place. Pour combler cette carence, le gouvernement belge a provisoirement mis à disposition le site de Berkendael.
- Les écoles européennes se situent uniquement dans la partie Sud-est de Bruxelles où vivent également la plupart des fonctionnaires européens. La Région bruxelloise a, en concertation avec le gouvernement fédéral, choisi Laeken comme site d'implantation pour une quatrième école, affichant ainsi son intention d'encourager les familles européennes à s'établir également dans d'autres zones de la Région.
- Le personnel des écoles européennes est détaché des gouvernements nationaux pour une durée maximale de 9 ans (5 ans pour les Grecs).
- Les bâtiments à Bruxelles sont mis à disposition par le gouvernement belge.

C. AUTRES ACTEURS INTERNATIONAUX

Diplomates

- Bruxelles compte 5 322 diplomates, chiffre le plus élevé au monde.
- Pratiquement tous les pays du monde disposent d'une ambassade en Belgique (relations bilatérales). Parallèlement, les pays membres de l'UE ont une représentation permanente auprès de l'UE, les pays membres de l'OTAN ont une délégation permanente auprès de l'OTAN et un certain nombre d'autres pays (non-membres) disposent d'une mission auprès de l'EU et de l'OTAN (relations multilatérales).
- Le nombre de missions diplomatiques atteint un total de 282 (186 ambassades + 25 délégations permanentes auprès de l'OTAN + 13 missions auprès de l'OTAN + 26 représentations permanentes

³⁶ « Annual Report of the Secretary-General to the Board of Governors of the European Schools », janvier 2008.



auprès de l'UE + 29 missions auprès de l'UE + 6 représentations permanentes auprès de l'Union de l'Europe Occidentale)³⁷.

- 2 180 diplomates travaillent pour les représentations permanentes auprès de l'UE et l'UEO³⁸.
- Les délégations permanentes et les missions diplomatiques auprès de l'OTAN (voir tableau ci-dessous) comptent près de 2 300 membres. Attention : sont également repris dans ce chiffre les représentants militaires nationaux ; il ne s'agit donc pas exclusivement de diplomates.

Personnel des institutions internationales (hors du cadre de l'UE)

Près de 4 000 personnes travaillent au siège politique de l'OTAN à Bruxelles (Evere).

- 2 000 personnes travaillent pour les délégations permanentes des États membres ou pour les représentations nationales militaires
- 300 personnes travaillent auprès de missions de pays partenaires
- 1 200 font partie du personnel international
- 500 font partie du personnel militaire international³⁹.

D'autres organisations internationales ont leur siège dans la capitale⁴⁰ :

Institution	Membres du personnel	Membres du personnel belges
OTAN	4 000 (y compris les diplomates)	619
Secrétariat général du Benelux	60	50
Eurocontrol	2 204	548
Organisation mondiale des douanes	134	38
Union de l'Europe Occidentale	20	7
Bureau International des tarifs douaniers	18	10
Total	6 436	

- Remarque : ces chiffres sont incomplets dans la mesure où d'autres institutions internationales disposant d'un siège ou d'une représentation à Bruxelles ne sont pas reprises dans cette liste (voir page 1 de cette note). Nous ne disposons pas des chiffres concernant leur personnel.

³⁷ Chiffres du Service Protocole du SPF Affaires intérieures, 29 septembre 2008.

³⁸ Chiffres du Service Protocole du SPF Affaires intérieures, 29 septembre 2008.

³⁹ http://www.nato.int/issues/nato_hq/index.html

⁴⁰ « Is er een Belg in de zaal? Het "uitzendbeleid" van Belgische overheden naar internationale organisaties », KUL Working Paper nr.122, mars 2008, Jan Wouters et Maarten Vidal, p. 5.



Entreprises étrangères

- Bruxelles compte, selon les sources, entre 1 300⁴¹, 2 000⁴² et 2 300⁴³ succursales de sociétés étrangères. Parmi celles-ci, on trouve notamment quelques sièges principaux européens de multinationales⁴⁴ tels que ceux de *Toyota*, *Coca Cola* et *IBM*. Mais la plupart du temps il s'agit de « prestataires de service à orientation internationale ». Les services informatiques, financiers et le barreau international sont bien représentés.
- Bruxelles est le quatrième centre financier d'Europe et compte environ 150 bureaux d'avocats à orientation internationale⁴⁵. La grandeur moyenne de ces succursales internationales est relativement petite : on dénombre une centaine de personnes. Il y a d'ailleurs peu de grandes entreprises internationales belges⁴⁶.
- Nous ne disposons pas de chiffres sur le nombre d'expatriés qui travaillent pour ces entreprises étrangères à Bruxelles.

*
* *

Cette étude a été réalisée par le Bureau de Liaison Bruxelles – Europe.

© Si vous reprenez des données de cette étude, nous vous prions d'en informer le BLBE et également de le mentionner. Personne de contact : Ans Persoons, apersoons@vbbe.irisnet.be, 02/234 57 51.

⁴¹ Brussels. European gateway to key markets. 24th edition 2007/2008. Brussels-Capital Region, p. 54.

⁴² « BruXpats, het onthaal, het verblijf en de positie van expatrianten in Brussel », étude d'Arjan van Daal, janvier 2006.

⁴³ Chiffre transmis par Berndt Schneider, conseiller économique de la Région bruxelloise auprès de l'UE.

⁴⁴ Les firmes internationales qui disposent d'une direction européenne à Bruxelles sont au nombre de 188. CCIB, 7 octobre 2008.

⁴⁵ Selon l'Annuaire des avocats, au 3 octobre 2008 il y aurait 284 cabinets inscrits au barreau bruxellois, mais seulement 60 seraient spécifiquement axés sur les contentieux européens ou internationaux.

⁴⁶ « BruXpats, het onthaal, het verblijf en de positie van expatrianten in Brussel », étude d'Arjan van Daal, janvier 2006.